



lations sur l'Abbé Pierre, chaque jour qui passe nous montre à quel point la culture du viol structure notre société.

Miroir grossissant, le procès de Mazan permettra-t-il de mieux comprendre la nature du viol et la part de responsabilité de la culture qui le rend si « ordinaire » ? Car au-delà des accusés, le procès est celui du système qui a rendu ces viols possibles. les pierres angulaires de cette culture du viol, à savoir la prostitution et la pornographie, son double filmé? Ces bastions du droit sexuel masculin, piliers de la déshumanisation des femmes et de la misogynie, imprègnent l'ensemble de la société, hommes et femmes, ouvrant la voie à la

banalisation des fantasmes de viol, voire

.../...

- Dossier réalisé par Claudine Legardinier, avec les contributions de Anne Darbès, Rosalie, Catherine Le Magueresse et Élise Pillet.

À l'heure où vous lisez ces lignes, le délibéré dans l'affaire a probablement été rendu public. Mais, à l'heure où nous avons bouclé ce numéro, nous ne connaissons que les réquisitions : 20 ans pour Pélicot, 4 à 20 ans pour les 50 autres accusés.

des passages à l'acte.



LES ENSEIGNEMENTS DU PROCÈS

Autour de Dominique Pélicot, ex-mari de la victime, 51 hommes de 22 à 73 ans – sur 83 violeurs présumés, pas tous identifiés – sont jugés pour la presque centaine de viols aggravés qu'elle a subis pendant dix ans, droguée par son époux jusqu'à l'inconscience.

Courageusement, Gisèle Pélicot a demandé la levée du huis clos, affrontant publiquement les accusés et leur armada d'avocats, donnant ainsi au procès une dimension d'importance internationale.

Parmi les accusés, 23 avaient des antécédents judiciaires, certains pour violences conjugales et d'autres pour violences sexuelles. Au total, 49 accusés sont poursuivis pour viol aggravé, un pour tentative de viol et un pour agression sexuelle. Cinq sont inculpés pour possession massive d'images pédopornographiques.

Pélicot recrutait les violeurs sur le site coco.gg – un site visé par plus de 23 000 procédures judiciaires et fermé en juin 2024 –, dans une section clairement intitulée « à son insu ». Non seulement il organisait les viols, donnant des ordres aux hommes qui défilaient, mais il en archivait

les vidéos jusqu'à l'obsession. « Il organisait toute sa vie autour de sa stratégie de l'agresseur », souligne Catherine Le Magueresse, juriste spécialisée en droit pénal et ancienne présidente de l'association contre les violences faites aux femmes au travail (AVFT).

Dans ce procès, explique la juriste, pour une fois, la caractérisation de l'élément matériel du viol est facile : il y a les preuves en vidéo de la soumission chimique, qui permet de caractériser l'élément de « surprise » de la définition juridique du viol ^[1].

La question du consentement ne devrait donc pas se poser. Mais les accusés en suivant la stratégie des avocat·es de la défense, l'ont posée quand même, dit la juriste : « on a entendu les pires choses "après tout, peut-être que Gisèle était d'accord pour des jeux libertins", "j'avais l'accord du mari", "j'ai cru que c'était un jeu de couple" ».

«Le consentement est l'arme éternelle des agresseurs. Une arme appuyée par notre droit qui présume du consentement sexuel des femmes. Les mentalités, comme le droit, partent du principe que les femmes sont a priori disponibles sexuellement, croyance qui est au fondement de la culture du viol », conclut-elle.

L'autre question juridique que pose le procès, explique Catherine Le Magueresse, c'est l'absence des chefs d'accu-



sation de torture, barbarie, empoisonnement (tout comme dans les affaires du « porno français ») : violer une femme inconsciente après l'avoir empoisonnée aux médicaments, et à plusieurs dizaines de reprises, en quoi n'est-ce pas de la barbarie ? De la torture ?

EN PATRIARCAT, PAS D'INTENTION DE VIOLER?

Enfin, à Mazan, s'est posée la question de l'intentionnalité dans le crime. Pour la juriste, quand l'avocat d'un accusé, Maître De Palma, dit qu'il y aurait « viol et viol », c'est parce que s'il y a bien eu « pénétration » avec surprise pour la victime, il n'y aurait pas eu – selon lui – intention de violer. En droit, il faut en effet prouver qu'il y avait intention de commettre un crime.

Or l'intention suppose que l'agresseur se rende compte que la victime n'ait pas consenti.

Dans les procédures la preuve de l'intention de l'accusé résulte le plus souvent du recours à une « violence, contrainte, menace ou surprise » « Mais en patriarcat, dit Catherine Le Magueresse, il n'y pas d'intention de violer » : cela veut dire que dans le système patriarcal, il n'y a pas de différence entre avoir l'intention d'initier un rapport sexuel et avoir l'intention de violer. Car, aucun des signes de refus

^{[1] «} Tout acte de pénétration sexuelle, de quelque nature qu'il soit, commis sur la personne d'autrui par violence, contrainte, menace ou surprise est un viol ».



émis par les victimes n'est considéré comme tel par les hommes convaincus qu'ils ont un droit d'accès aux femmes. Elle dort ? Il n'y aurait pas eu intention de violer. Elle ne dit rien et ne semble pas réagir au contact sexuel ? Il n'y aurait pas alors intention de violer, puisque c'est interprété par l'homme comme normal. Elle dit non ? Ce n'est pas le signe qu'elle ne veut pas, il n'a pas cru à un « refus sérieux » il n'y aurait pas intention de violer. Elle a dit non mais à force d'insistance elle ne dit plus rien, et se laisse faire, mais il n'a pas eu recours à une forme de violence, contrainte, menace ou surprise ?

Ce ne serait pas une intention de violer, dans l'esprit d'hommes et d'une société pétrie de stéréotypes patriarcaux.

PAS DES MONSTRES MAIS DES HOMMES ORDINAIRES

Prof, ouvrier, artisan, pompier, journaliste... Les « monstres » sont maintenant reconnus pour ce qu'ils sont : des hommes tristement ordinaires, qui s'échangent des femmes comme ils s'offriraient des bières. Les femmes ? Des marchandises échangeables, propriétés du mari, conception depuis longtemps abandonnée dans les textes mais toujours vivace dans les mentalités.

Le procès qui se tient à Avignon a le mérite de liquider les vieilles représentations sur le violeur inconnu attaquant sa victime au couteau la nuit au fond d'un bois. Le viol est majoritairement le fait d'auteurs familiers, dans des lieux familiers. Sans violence apparente. Il est largement répandu dans le cadre conjugal. Rappelons que la notion de viol conjugal n'a été reconnue qu'avec la loi du 4 avril 2006.

UNE MEILLEURE COMPRÉHENSION DU VIOL?

Le procès aura-t-il des vertus pédagogiques ? Antoine Camus, l'avocat de Gisèle, a par exemple fait cet utile rappel : « vous savez que le consentement peut être repris au cours de l'acte sexuel ? ».

« Je ne me suis pas posé la question », a pu dire l'un des accusés, ne cherchant même pas à dissimuler sa totale indifférence pour le consentement d'une femme qui, assommée à coup d'anxiolytiques par son mari, n'était à ses yeux qu'une proie sexuelle. Celui-ci, comme tous les autres, a pensé qu'il avait le droit.

C'est ce « bon droit » d'assouvir des « besoins » qu'il faut aujourd'hui déboulonner. En réduisant à néant les minables excuses : c'était un jeu érotique, un plan à trois, le mari était d'accord... Étant entendu que dans l'esprit de ces hommes, le propriétaire de la femme est l'homme.

Rosalie, survivante de La Vie en Rouge, le souligne – « Pour une fois, on ne peut pas mettre en cause le comportement de la victime... Il faut vraiment qu'une femme soit morte ou shootée pour qu'on ne doute plus de son non consentement. On peut enfin parler du comportement des hommes. »

PAS DES FAITS ISOLÉS MAIS UN SYSTÈME NOURRI PAR LA SOCIÉTÉ

C'est la notion de culture du viol, de plus en plus utilisée en France depuis un peu plus de dix ans, qui permet le mieux de comprendre ce fonctionnement sociétal permissif envers les agresseurs.

«Ériger les infracteurs sexuels en monstres, permet de les considérer comme un bug du système alors que ces hommes sont .../...

LES MOTS DE GISÈLE

Révélant, droite et sans larmes, « le traumatisme immense » qui saccage sa vie, affrontant les viols qu'elle a subis, en mots et en images, Gisèle Pélicot est devenue une icône :

« Ce n'est pas pour moi que je témoigne mais pour toutes les femmes qui subissent la soumission chimique » a-t-elle dit. En réalité, son charisme et son courage ont vite fait d'elle, au-delà des frontières, l'incarnation de toutes les victimes de violences sexuelles. Face aux suspicions de complicité lancées contre elle, face aux sous-entendus et « questions indécentes » de la défense, elle laisse éclater sa colère : « Je comprends que les victimes de viol ne portent pas plainte car on passe vraiment par un déballage où on essaie d'humilier la victime ».



« Comme je ne voulais pas aller dans un club échangiste, il s'est dit qu'il avait trouvé la parade en m'endormant », explique-t-elle. Les excuses minables des prévenus, elle les répète à la barre avec une totale incrédulité, se demandant comment ils n'ont pas « percuté ». Elle dénonce « le procès de la lâcheté » et affiche une détermination totale « pour faire avancer cette société » : « il est grand temps que la société patriarcale et machiste change ! »

« Je suis totalement détruite », a-t-elle déclaré. La question est maintenant : Quel va être l'avenir de Gisèle Pélicot ?



le système » dit l'avocate Anne Bouillon au Nouvel Obs le 26 septembre 2024 ; ce procès « est celui de la masculinité. Il offre l'opportunité d'interroger les notions d'altérité, de virilité, de pouvoir et les rapports hommes-femmes ». Et de faire émerger la notion de culture du viol.

Pour Noémie Renard^[2], l'idée de culture du viol repose sur des mécanismes culturels et idées reçues sur la sexualité masculine et féminine. « Les enquêtes montrent que c'est bien le plaisir de dominer qui prédit la propension au viol et non une pulsion sexuelle. Nous vivons dans un imaginaire érotique imprégné de domination masculine, où les gestes d'humiliation à l'égard des femmes vont de soi et peuvent même être la condition de l'excitation. Les violences sexuelles, encore largement impunies, ne sont pas des aberrations mais l'expression des hiérarchies existantes et un outil pour les maintenir. »

Au procès d'Avignon, la culture du viol est omniprésente. Blandine Deverlanges, militante féministe et abolitionniste dans le Vaucluse, qui assiste régulièrement au procès, est frappée par les questions posées aux accusés, et notamment « l'insupportable question de leurs " besoins" ». « On les interroge sur leurs pratiques sexuelles, leurs relations extra-conjugales, leur éventuel fétichisme, et sur la fréquence des rapports dans le couple. Implicitement, cela sous-entend que leurs "besoins" ne sont peut-être pas satisfaits par leurs épouses et que c'est la raison pour laquelle ils vont chercher à les assouvir ailleurs. On reste dans les vieux réflexes d'une justice patriarcale. »

Un autre élément que le procès des violeurs de Mazan permet de mettre en évidence, même s'il est peu repris dans la presse, c'est le lien culture du viol / culture porno-prostitutionnelle, deux univers de violences qui n'en font qu'un.

[2] En finir avec la culture du viol, Les petits matins, 2018 - notre interview sur mouvementdunid.org.

PORNOGRAPHIE ET PROSTITUTION, FONDEMENTS DE LA CULTURE DU VIOL

Cela ne fait jamais les gros titres à propos du procès. Pourtant, l'usage de vidéos pornographiques et le recours à la prostitution sont au premier plan du parcours des agresseurs de Gisèle Pelicot.

Nadia Guenet, journaliste féministe, explique qu'au procès, le recours à la prostitution est appelé « pratique sexuelle ». « On euphémise, on parle de "relations tarifées" comme d'une pratique bien compréhensible, par exemple pour l'un des accusés, un routier loin de chez lui. Le porno, même chose :

c'est une pratique comme une autre, juste un peu addictive. C'est le dosage qui est mis en cause, pas le contenu, à savoir les viols et les tortures. Les violeurs le disent pourtant clairement : ils ont appris dans le porno. Et le lien n'est pas fait! Pire, leur usage de la pornographie finit par être vu comme une excuse! Les besoins sexuels masculins sont entérinés. On a même pu voir l'épouse d'un des accusés dire sa culpabilité à la barre parce qu'elle n'avait pas donné assez de rapports sexuels à son mari! Tout ça est normal. On est en pleine confusion entre sexualité et violence ».

Pélicot, d'abord interpellé pour avoir filmé sous les jupes des femmes, a en effet conçu un univers pornifié. Il a appliqué une mise en scène apprise dans le porno. La «somnophilie» en est un classique, qui propose des femmes endormies et des maris «ouvrant le lit conjugal à des hordes de jeunes mâles vigoureux^[3]».

Nadia Guenet poursuit : «L'affaire French Bukkake a

montré que des hommes étaient appelés à venir violer des femmes, les vidéos étant ensuite mises sur des sites porno sans que personne n'y trouve à redire. Un homme qui offre sa femme dans un film porno ou un Pélicot qui finalement fait la même chose, où est la différence ? Et voilà qu'on dit aux accusés de Mazan qu'ils sont des violeurs. Comment pourraient-ils comprendre ? C'est un non sens! »

Les survivantes de la prostitution constatent les effets de la culture pornographique sur les demandes des prostitueurs. Pour Anne, survivante de la prostitution de La Vie en Rouge, « Le mec consomme du porno, donc ce qu'il fait est normal pour lui ; pas d'intention de



[3] Serge Hefez, ce qui lie « culture du viol » et pornographie, Libération, 11 octobre 2024.



viol! Idem pour les prostituées; elles semblent dire oui puisqu'elles acceptent l'argent. Voilà le genre d'hommes que fabriquent le patriarcat et le capitalisme. »

Rosalie renchérit : « Le fait que ce soit tourné en vidéo transforme les faits en film ; c'est normalisé ; et donc plus de viol ni d'agression! ». Un point que le Mouvement du Nid souligne depuis 2016 : Que les viols soient filmés devrait être une circonstance aggravante ; or, c'est au contraire une façon de les normaliser!

LA PROSTITUTION, PILIER DU « DROIT SEXUEL MASCULIN »

Au procès, selon Blandine Deverlanges la question

directe du recours à la prostitution est rarement posée, mais leurs épouses en parlent. Et un des accusés a lancé: « Quel routier n'est jamais allé aux putes ? ». « Au moins la moitié d'entre eux sont "clients". Le point commun de ces hommes avec les prostitueurs, c'est qu'ils venaient dans le but de franchir des limites (...) » dit-elle.

La culture du viol est fondée sur un « droit sexuel masculin » qui est un droit d'appropriation du corps des femmes. Ce droit est particulièrement lisible dans la prostitution. Il est temps d'interroger tous les modes de soumission pesant sur les femmes afin de leur extorquer des actes sexuels : chimique, mais aussi économique.

Viol et prostitution sont bien deux faces de la même pièce sexiste et machiste. Les deux disent la même indifférence au désir et au plaisir des femmes ; leur condamnation à l'agression sexuelle, avec ou sans billet d'excuse.

«La prostitution fait bien partie de la culture du viol », explique Noémie Renard qui dénonce les considérables intérêts économiques empêchant sa condamnation et le refus de voir les « stratégies de coercition invisibles, ici la coercition économique » : « L'argent masque la violence, comme dans l'inceste qui est souvent accompagné de cadeaux. Il disculpe les agresseurs et condamne les victimes au silence. Et au lieu de l'identifier comme forme de coercition, l'idée reçue déplace la responsabilité sur la femme vénale ou manipulatrice selon le mécanisme classique de l'inversion des rôles et donc du renversement de culpabilité. Le "client" est présenté comme un pigeon qu'elle mène par le bout du nez. »

En quoi le sentiment de propriétaires, vis-à-vis des femmes, des violeurs de Gisèle Pélicot est-il éloigné de celui des « clients » ? « Clients » redoutés par les premières concernées trop conscientes du danger : « le type a payé, il

pense qu'il a tous les droits ». Tous les droits au point d'insulter, d'agresser, parfois de tuer.

Rosalie raconte : « J'ai vécu des choses semblables. Ces mecs, je les connais ; ils aiment les quasi mortes. Ils cherchent des expériences lunaires, ce sont des prédateurs. J'ai vu des clients qui étaient de vrais psychopathes. Ce que Gisèle a vécu, c'est de la traite d'être humain. »

Pour Anne « Dans la prostitution, on est la boîte à douleurs, le fantasme ; des hommes cherchaient à quel moment ils allaient pouvoir me faire mal. »

Valérie, autre survivante de la prostitution, nous disait l'an dernier : « Ce que fabrique la prostitution, filmée ou pas, c'est des hommes stupides, compulsifs

et sans empathie. On peut attendre quoi d'hommes qui se voient proposer dans les bordels allemands de participer à des gang bangs et d'acheter des femmes enceintes jusqu'au 3e trimestre?»



PÉLICOT PROXÉNÈTE?

Pélicot n'exploitait-il pas en quelque sorte la prostitution d'autrui ? N'était-il pas au fond un proxénète ? .../...

PORNO FRANÇAIS: PROCÈS EN 2025

Depuis 4 ans, les 42 victimes qui se sont portées parties civiles dans l'affaire dite « French Bukkake », fleuron de l'industrie pornographique française, attendent le procès de leurs bourreaux. 17 hommes ont été mis en examen pour viols en réunion, traite d'êtres humains en bande organisée et proxénétisme aggravé. Le dossier d'instruction contient des centaines d'heures d'images de violences sexuelles insoutenables : actes sadiques, étouffements, pénétrations multiples... La circonstance aggravante d'actes de tortures n'a pourtant pas été retenue par le juge d'instruction, pas plus que les circonstances aggravantes de sexisme et de racisme dont les exemples sont innombrables dans les vidéos : une minimisation des faits qui participe d'une éternelle complaisance pour le viol pornographique. La plupart des parties civiles ont fait appel de cette décision.



Le chef de proxénétisme n'a pas été retenu, du fait qu'il n'y a semble-t-il pas eu échange d'argent. Il y a pourtant bien eu gratification, même si elle n'est pas pécuniaire; au moins échange de services.

Pélicot constituait une vidéothèque de films porno en recrutant des acteurs « bénévoles ». En échange, les violeurs « invités » au chevet de Gisèle Pélicot inconsciente, avaient accès « gratuitement » à une femme à violer. Rosalie y voit une insulte supplémentaire : « Ils y allaient gratos en plus ! D'habitude, ça coûte cher! »

LA PROSTITUTION, UNE PRATIQUE CULTURELLE FONDÉE SUR L'INÉGALITÉ

Pour bien comprendre le lien entre les « violeurs de Mazan », et les prostitueurs, il faut se pencher un instant sur ces derniers.

Dans son rapport pour l'Unesco, L'homme dans le commerce du sexe, le sociologue suédois Sven Axel Mansson assénait dès 1986 une vérité encore occultée: « La prostitution concerne la sexualité masculine et non pas la sexualité féminine » ; « c'est une pratique profondément culturelle qui

trouve ses racines dans une inégalité double, de classe et de sexe ».

Les pulsions ont bon dos. La réalité, plus complexe, met en jeu des normes sociales, une certaine idée des femmes, des hommes et de la sexualité. L'enquête en France menée 2005 [4] montre que la majorité des hommes recourent aux prostituées avec leurs groupes de pairs, dans des circonstances qui dessinent un

monde masculin traditionnel : copains, alcool, fête, armée, sports, collègues, fins de soirées entre hommes. Plus qu'une recherche de plaisir, aller voir les prostituées entre copains relève du rite d'appartenance, permet l'intégration au groupe, sert de marqueur de l'identité et de la solidarité masculines et d'évaluation de l'image de soi.

Le huis clos prostitutionnel est le lieu où peuvent s'exprimer impunément le mépris et la haine des femmes. Le nombre d'agressions, voire de féminicides, perpétrés par les « clients » prostitueurs est suffisamment parlant. Après avoir lu plus de cinq mille messages de clients sur le web et avoir procédé à des interviews, après avoir écumé bordels et trottoirs à travers le monde, le journaliste canadien Viktor Malarek dénonçait « un terrorisme sexuel international à l'encontre des femmes et des enfants^[5] ».

UNE INVITATION À L'IRRESPONSABILITÉ

Les justifications des accusés de Mazan rappellent celles des « clients » de notre enquête de 2005. Ni coupables ni responsables. C'est Rosen Hicher, la survivante de prostitution qui a marché 760 kilomètres pour demander l'adoption d'une loi abolitionniste, qui le dit le mieux : « la défense des accusés de Mazan, c'est la même que celle des "clients" verbalisés que l'on voit dans les stages [6] ».

Un constat qui fait écho à ce qu'observe Blandine Deverlanges au procès : « La majorité sanglote ; pas par regret mais parce qu'ils se sont fait pincer. Ils se vivent comme des victimes ! C'est le monde à l'envers. »

En institutionnalisant le paiement, la scène prostitutionnelle est de la même façon le lieu qui invite à ne pas se poser de question, à esquiver toute responsabilité. Payer, c'est se

> voir délivrer une autorisation : celle de passer outre au consentement de l'autre, de se laver les mains des violences qu'elle ou il subit ; droit de ne se soucier que de soi-même, droit d'imposer ses fantasmes à une personne à qui un billet interdit de dire non, droit au machisme sans état d'âme, droit à l'indifférence totale, loin de toute interrogation sur le proxénète ou le trafiquant à l'origine de son « plaisir ».



DES FEMMES INERTES OU DISSOCIÉES

Le procès aura été l'occasion de s'interroger sur l'étrange goût de beaucoup d'hommes pour les femmes inertes. Si l'usage de la soumission chimique en est l'exemple le plus criant, est-il le seul ? En quoi ces hommes sont-ils profondément différents des « clients » qui attendent leur tour ? Tous sont là pour soumettre ; dans un cas, une femme endormie, dans l'autre, une femme dissociée que l'on paye pour qu'elle s'absente d'elle-même.

- [4] Les clients de la prostitution, l'enquête, C. Legardinier, S. Bouamama, Presses de la Renaissance, 2005.
- [5] Les prostitueurs, sexe à vendre. M Éditeur, 2013.
- [6] Rosen intervient dans le cadre de stages de sensibilisation auprès des « clients » prostitueurs interpellés suite à leur recours à la prostitution, qu'elle soit de rue ou par Internet.



« Ce n'est pas moi, je n'y suis pas », disent-elles souvent. « Mon corps était un bout de bois », dit l'une. Elles parlent d'état second, de déconnexion, de pilote automatique, de lobotomie, de privation sensorielle, de mort.

UNE DISSOCIATION PAYÉE AU PRIX FORT

Rosalie raconte : « Mon proxo contrôlait ma dose de came. J'ai été droguée, violée. Il m'est arrivé de tomber dans les pommes. Certains types venaient pour ça, c'était ça leur imaginaire. »

Pour Blandine Deverlanges : « la soumission chimique existe dans la prostitution ! J'ai accompagné une femme sortie d'un

réseau de traite des êtres humains à qui le médecin des urgences a dit de "lever le pied sur l'alcool": elle a éclaté en sanglots parce que ses proxénètes l'avaient contrainte à boire des quantités astronomiques pour la soumettre, dans le bordel où elle avait été enfermée ».

Laurence Noëlle, survivante disparue en octobre 2024, le disait depuis son premier témoignage (voir page 7): « Il y avait un client qui me payait avec de la coke. J'ai commencé à en prendre. Après, je me défonçais tous les soirs. Sans ça, je n'aurais jamais pu y retourner, jamais! »

La féministe états-unienne Andrea Dworkin disait déjà en 1976 dans son livre «La haine des femmes» que pour les hommes, «une femme bonne est

une femme morte ». Comme les contes de fées, de Blanche-Neige à la Belle au bois dormant nous l'ont appris.

LE DROIT DE FRANCHIR LES LIMITES

Le milieu prostitutionnel permet de « faire le mur », de se lâcher, d'échapper aux règles sociales sans compte à rendre, la loi pénalisant les « clients » étant quasiment inappliquée. C'est le lieu de la transgression possible, tout comme la chambre de Gisèle Pélicot l'était devenue.

Anne, souligne que «La plupart des hommes qui vont voir une prostituée sont mariés ou en couple. Elle représente le fantasme pour ces mecs. On peut lui demander de faire des choses qu'on ne demanderait pas à la mère de ses enfants. Nous, on est de la merde, on peut nous faire ce qu'on veut ». À Mazan, même chose, sauf que là les hommes n'avaient pas besoin de... demander.

Rosalie le dit clairement : « Quand ils avaient payé 2 000 euros, il leur en fallait pour leur argent ». Donc ils pouvaient faire ce qu'ils voulaient.

L'ENTRE-SOI MASCULIN

« Au suivant », scande à chaque refrain la chanson de Jacques Brel sur les prostitueurs.

« Entre mecs, on se partage les femmes – et on n'est pas des pédés... » Cette autorisation, beaucoup de prostitueurs la recherchent, comme marqueur d'identité et de solidarité masculines, les femmes étant réduites au statut d'objets de

défoulement. Est-ce si éloigné des comportements du Boy's club de Mazan ?

Sven Mansson relève « le maillage ténu de liens homosociaux qui unissent les hommes clients dans le développement de "communautés" sur Internet.» Il évoque les « anciennes loges fraternelles qui avaient pour fonction de faire tourner les amitiés, les affaires, la politique et les loisirs tout en soutenant et reproduisant le mythe puissant que la masculinité se forge dans la compagnie exclusive des hommes.»

L'idéologie, ici, est celle de la déshumanisation des femmes, une misogynie collective et caractérisée par l'apologie de la violence sexuelle.

La toile renchérit en organisant des fraternités de prostitueurs fiers de l'être, libres de déverser leurs fantasmes et commentaires, y compris haineux ou même barbares, comme la description de « camps du viol » au Cambodge.

Une pareille ouverture de droits pousse certains hommes à s'engager dans des pratiques sexuelles particulièrement violentes avec des personnes issues d'« autres » nations ou d'autres groupes raciaux ou ethniques infériorisés ; un symptôme des liens entre idéologie de la masculinité et racisme et nationalisme.

La prostitution des femmes rapporte des profits substantiels et pas seulement pour les proxénètes. Rien qu'en Europe, elle fait vivre un nombre croissant d'États, de villes et de régions. C'est une des raisons pour lesquelles il reste si difficile de faire émerger la question, jusque dans ce procès historique.

.../...



QUEL MONDE APRÈS MAZAN?

Le monde entier parle de Mazan. Gisèle Pélicot est devenue la figure du courage et de la force des femmes victimes de violences sexuelles. Que se passera-t-il après le procès ? Les choses changeront-elles vraiment ?

Pour Blandine Deverlanges « Beaucoup de gens, notamment d'hommes, espèrent qu'après le procès, tout ça va être refermé et qu'on n'en parlera plus ».

Au delà des condamnations dont on espère qu'elles marqueront une vraie sortie de l'impunité des agresseurs, des pistes sont à explorer pour que ce procès ne reste pas une occasion manquée, notamment sur la question prostitutionnelle.

INSTAURER UNE POLITIQUE DE PRÉVENTION DES VIOLENCES SEXUELLES

Il est urgent de mettre en évidence les modes de transmission et de reproduction des violences sexuelles telles qu'elles sont encouragées par l'ensemble de notre culture et de nos médias.

On attendrait de nos responsables politiques, pour la plupart mutiques sur le procès Mazan (et pourtant si pressés de crier sus aux délinquants dès qu'il s'agit d'étrangers) qu'ils s'en emparent pour en faire un sujet de questionnement collectif. « C'est à la société dans son ensemble de s'en saisir et pas seulement aux femmes, encore moins uniquement aux militantes féministes [7] », écrit un commentateur.

Il faudrait engager (enfin!) une éducation à l'égalité dès la maternelle, une lutte contre les stéréotypes de genre, une éducation à la sexualité adaptée à chaque âge; une meilleure prise en charge des victimes de violences sexuelles, la formation des professionnel·les concerné·es, la mise en place de centres d'accueil d'urgence où les victimes recevraient écoute, soins et accompagnement. Il serait en outre indispensable que des moyens financiers et humains à la hauteur de l'enjeu soient accordés (voir actu pages 10-11). Et en n'oubliant jamais d'inclure la prostitution dans les violences.

La sénatrice Laurence Rossignol, qui déplore que les enquêteurs et les magistrats ne soient pas assez formés sur la culture du viol, relève tout de même des avancées récentes : « un arrêt de la Cour de Cassation du 11 septembre 2024 retient la notion de "sidération" dans une affaire d'agression sexuelle. »

EN FINIR AVEC LA MASCULINITÉ TOXIQUE

« Pas tous les hommes, certes... mais tous des hommes. »



L'avocate Anne Bouillon constate « qu'assez peu d'hommes accusés sont dans la démarche introspective d'interroger leur comportement et leur masculinité. »

« Dans un rayon de quelques kilomètres autour de Mazan, il s'est trouvé des dizaines d'hommes pour "profiter de l'occasion" d'un mari offrant sa femme à des inconnus. Si on étendait ce rayon de quelques kilomètres à tout le pays, combien d'hommes seraient prêts à violer une femme inconsciente? » demandent les hommes de Zéromacho [8] dans une tribune demandant à l'opinion de ne plus détourner les yeux.

Un frémissement qui reste malheureusement très marginal.

INSTAURER UNE CULTURE DU CONSENTEMENT ET DE L'ÉGALITÉ

Le questionnement juridique et philosophique sur le consentement des femmes rebat les cartes. Va-t-on long-temps encore défendre un « consentement » extorqué par l'argent ?

^[7] Jonathan Bouchet-Petersen, Libération, 17 septembre 2024.

 $^{[8] \ \}underline{\text{https://zeromacho.fr/action-102-24-octobre-2024-le-proces-des-violeurs-de-mazan-et-nous/.} \\$



Les situations de contrainte qui entravent la liberté de dire non doivent être enfin reconnues : soumission chimique, rapports d'autorité et de domination mais aussi violence économique. « La contrainte économique doit être reconnue comme élément constitutif de l'agression ou du viol » déclare la juriste Laure Ignace [9].

Jusqu'ici déduit du comportement de l'agresseur (qui a agi par violence, surprise, menace ou contrainte), le consentement est à redéfinir positivement comme un accord actif, libre et volontaire. Celui qui initie le rapport sexuel doit pouvoir démontrer qu'il a mis tout en place pour s'assurer du consentement de l'autre.



L'habituelle stratégie de retournement de culpabilité favorable à l'agresseur se retrouve jusque dans la définition de la prostitution, centrée sur la personne prostituée. Dans le texte de la Cour de Cassation de 1996, qui sert toujours de référence, c'est elle qui « se livre » à la prostitution, elle qui en est le moteur et la responsable. Cela doit changer.

Une véritable définition n'existe toujours pas dans la loi. Comme le relève très justement la sociologue Marie Victoire Louis [10], « l'emploi de ce mot ne permet pas de dissocier les personnes qui sont prostituées des personnes et des institutions qui prostituent et/ou qui participent à la prostitution d'autres personnes. (...) Contrairement à l'emploi d'autres termes, d'autres concepts comme "servage", "féodalisme", "capitalisme", "esclavage", le mot "prostitution" n'est pas porteur d'une logique de système, sans laquelle aucune analyse n'est possible. (...) Elle juge plus satisfaisant de parler de "système proxénète" – à l'instar du "système esclavagiste" – (...) « car cette rupture linguistique met d'emblée l'accent sur la spécificité du rapport de domination, le proxénétisme, qui le constitue. »

De même, un #metoo prostitution manque encore malgré le courage des « survivantes », de plus en plus nombreuses à dénoncer les comportements dont elles ont été victimes, que ce soit de la part des proxénètes ou des prostitueurs. Rien de ce qui caractérise le schéma prostitutionnel ne devrait plus être défendu : ni les vieux codes de la virilité ni le grand serrage de coudes au masculin avec sa culture du secret, calque parfait des révélations du procès de Mazan.

Alors, comment définir la prostitution pour mettre en évidence la stratégie de l'agresseur et contrer la culture du



viol ? L'idée est de centrer la définition sur les deux agents principaux : les « clients » prostitueurs et les proxénètes, en déconstruisant la culture du viol.

Nous n'avons pas à ce jour de définition juridique à proposer. Mais des éléments d'une définition politique que nous proposons en formation et sur notre site : « La prostitution ou plutôt le système prostitutionnel, est un système de domination, de violences et d'exploitation sexuelles de personnes humaines, en grande majorité des femmes et des enfants, dans lequel des hommes (quasi exclusivement), les "clients" prostitueurs, sont les agresseurs. Ils s'arrogent un droit d'accès sexuel à leur corps en échange d'une rémunération ou d'un avantage en nature. Face à la demande de ces prostitueurs, des proxénètes et trafiquants d'êtres humains organisent l'exploitation des victimes pour en tirer profit. »

EN CONCLUSION

Ce procès doit être l'occasion d'un pas important. Si l'humiliation des femmes orchestrée dans de telles vidéos pornographiques suffisait jusqu'ici à les sidérer et à les faire taire, le courage de Gisèle Pélicot, qui a refusé le huis clos, fait passer dans le réel la formule, trop souvent théorique : la honte doit changer de camp.

Reste à espérer que le procès de Mazan, avant ceux à venir de la pornographie (French Bukkake et Jacquie et Michel) ne soit pas une occasion manquée. L'enjeu en est fondamental : que le corps social prenne conscience, dans la foulée de #metoo, que les femmes ne sont pas des choses : choses qu'on harcèle, qu'on échange, qu'on prête, qu'on achète... objets de seconde zone à l'usage des dominants. •

^[9] Prostitution et Société n° 214, Ni un travail ni du sexe, oct-déc 2022.

^[10] Marievictoirelouis.net.